



Conférence annuelle de l'ACAM 2020

PROSPECTUS DES EXPOSANTS
DEERHURST, HUNTSVILLE (ON)

Conférence annuelle de l'ACAM 2020

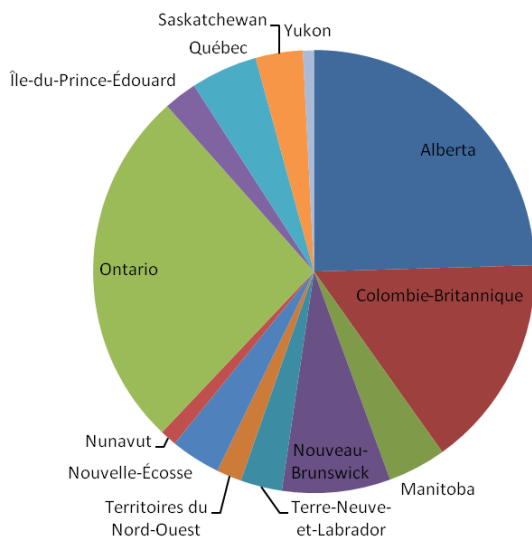
PROSPECTUS DES EXPOSANTS

L'Association canadienne des administrateurs municipaux (ACAM) est heureuse de présenter les possibilités des exposants suivants pour la Conférence de l'ACAM à Huntville, du 1 au 3 juin 2020, au Deerhurst.

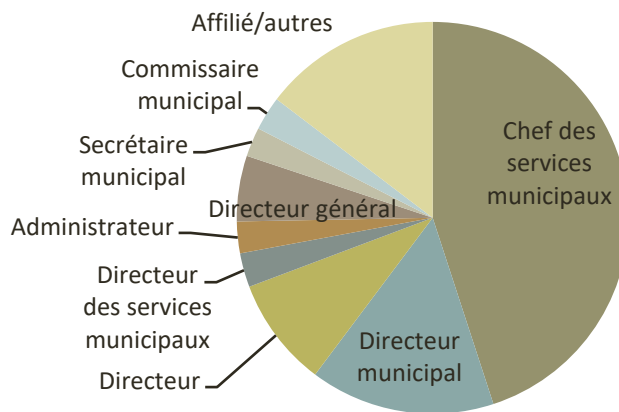
Bâtir un partenariat avec l'ACAM, c'est faire équipe avec les personnes chargées d'administrer les municipalités du Canada.

*Bâtir un
partenariat
avec l'ACAM,
c'est faire
équipe avec les
personnes
chargées
d'administrer
les
municipalités
du Canada.*

Membres de l'ACAM selon la province ou le territoire



Membres de l'ACAM selon le titre



- Bon an mal an, les membres de l'ACAM se réunissent pour examiner les dernières innovations pouvant les aider à administrer efficacement leur municipalité.
- Les membres de l'ACAM viennent des territoires et des provinces; ils représentent collectivement plus de 70 % de la population nationale.
- Les dépenses annuelles des municipalités qu'ils administrent sont de l'ordre de 40 milliards de dollars.
- Plus de 75 % des délégués à la conférence de l'ACAM sont de hauts fonctionnaires de leur municipalité. Ce sont des directeurs ou administrateurs municipaux, des directeurs généraux, des gestionnaires des services municipaux, des commissaires... bref, ce sont les agents administratifs principaux.
- Les autres délégués sont entre autres des membres à la retraite ou membres honoraires, des directeurs et décideurs municipaux en devenir, des consultants du secteur privé ou des fournisseurs de services.

LES EXPOSANTS

Frais de préinscription (en vigueur jusqu'au 24 janvier 2020)	kiosque 8 x 8	2 150 \$ + TVH
	kiosque 10 x 8	2 300 \$ + TVH
Inscription ordinaire	kiosque 8 x 8	2 300 \$ + TVH
	kiosque 10 x 8	2 450 \$ + TVH

Le programme promotionnel de l'exposition prévoit une réception d'accueil, des pauses rafraîchissements, des tirages de prix de présence et des incitatifs qui encouragent les délégués à visiter l'exposition. Voici les avantages à titre d'exposant :

- Un kiosque à cloisons drapées de 8 pi sur 8 pi ou 10 pi sur 8 pi dans la salle d'exposition (table non fournie) et des cloisons drapées pleine longueur (8 pi) pour le fond et de 3 pi 11 po sur les côtés;
- Une prise électrique double de 1500 watts (120 volts);
- Aucun équipement n'est fourni pour les kiosques dans le forfait de l'exposant. Toutefois, l'ACAM coordonnera avec plaisir la location du mobilier;
- Des liens Internet dynamiques depuis le site Web de l'ACAM vers celui des exposants jusqu'au 1^{er} novembre 2020;
- La liste des noms de l'exposant et le numéro de kiosque pour le Tradeshow. Cela permet aux délégués de trouver le kiosque de l'émission *Guide mobile*;
- Les faits saillants de la conférence et une reconnaissance spéciale des exposants sur le site Web, dans le bulletin de l'ACAM, et à travers des outils de médias sociaux.
- Les coordonnées d'une personne-ressource et votre matériel promotionnel (au plus une page 8½ x 11) peuvent être ajoutés sur le site Web de l'ACAM;
- Un porte-nom « Exposant » pour **deux** représentants au kiosque. Les porte-noms doivent être portés à tous les événements. L'entrée sera refusée aux personnes qui n'en sont pas munies.
- Le système de repérage Connections Lead a été précisément conçu pour permettre aux exposants de communiquer de façon interactive avec les délégués de l'ACAM à la conférence de l'ACAM. Votre équipe d'exposants, sur place et ailleurs, aura accès au système de repérage de l'ACAM. Ce dernier tient compte non seulement des pistes, mais permet aussi aux membres de l'équipe organisatrice de communiquer entre eux pour maximiser l'expérience avec l'ACAM. Pour couronner le tout : l'accès au système de repérage de l'ACAM est GRATUIT pour tous les exposants inscrits.
- La liste des délégués est incluse dans le système de repérage de l'ACAM au plus tard le vendredi 15 mai 2020.

***Les billets pour les repas et les activités ne sont pas compris dans le forfait d'inscription des exposants, mentionné ci-dessus.**

Tous les repas et événements nécessitent l'achat de billets additionnels non remboursables (voir les options ci-dessous). Vous pouvez choisir le laissez-passer pour la conférence au complet ou des options de billets individuels :

Laissez-passer d'exposant pour toute la conférence : 420 \$ par personne

- Déjeuners (mardi et mercredi)
- Dîners (mardi et mercredi)
- Soirée décontractée (mardi)
- Souper du président (mercredi)
- Suites de réception (lundi et mardi)

Billets individuels :

<u>Activité</u>	<u>Coût par billet</u>
Déjeuner	30 \$
Dîner	35 \$
Soirée décontractée	115 \$
Souper du président	125 \$
Insigne d'identité supplémentaire pour exposants (jusqu'à cinq)	75 \$

Remarque : l'achat des billets individuels ne donne pas accès aux suites de réception.

Les prix des billets individuels indiqués ci-dessus seront en vigueur jusqu'au 8 mai 2020. Aucun billet ne pourra être acheté sur place.

*** Pour se prévaloir du tarif de préinscription, les exposants doivent envoyer leur paiement intégral le 24 janvier 2020, au plus tard.**

Horaire (provisoire)

Lundi

10 h – 15 h	Installation des exposants
7 h 30 – 14 h 30	Tournoi de golf
Matin et après-midi	Activité préconférence
17 h 30 – 18 h	Réception du président – commanditaires et exposants
18 h 00 – 22 h 30	Réception d'ouverture au salon professionnel
21 h – 23 h	Suite de réception

Mardi

6 h – 7 h	Course matinale
7 h 15 – 8 h 15	Déjeuner
9 h – 9 h 15	Cérémonie d'ouverture
9 h 15 – 10 h 30	Discours inaugural
10 h 30 – 11 h	Pause rafraîchissement au salon professionnel
11 h 00 – 12 h	Séance plénière
12 h 00 – 13 h	Dîner d'honneur et récompenses pour longs états de service
13 h 00 – 13 h 30	Dessert au salon professionnel à l'intention des délégués
13 h 30 – 14 h 30	Ateliers du congrès
14 h 30 – 15 h	Pause rafraîchissement au salon professionnel
15 h – 16 h	Ateliers du congrès
18 h 30 – 21 h	Soirée décontractée
21 h – 23 h	Suite de réception

Mercredi

6 h – 7 h	Course matinale
7 h 15 – 8 h 15	Déjeuner
8 h 15 – 9 h 30	Séance plénière
9 h 30 – 10 h	Pause rafraîchissement au salon professionnel
10 h – 11 h	Séance plénière
11 h – 12 h	Conférence de clôture
12 h – 13 h	Dîner de remise des prix d'excellence
13 h – 13 h 30	Cérémonie de clôture au salon professionnel
18 h 30 – 19 h	Réception du souper du président
19 h – 23 h	Souper du président

MÉDIAS SOCIAUX :

L'ACAM offre une application mobile à ses membres et aux participants au congrès. L'application sera à la disposition des personnes sur place à Fredericton, mais aussi de celles qui ne pourront pas être présentes. Installée sur un téléphone intelligent, cette appli donne accès à une foule de renseignements concernant le congrès, de l'ordre du jour à la biographie des orateurs en passant par un plan des lieux. Elle vous permettra d'entrer en contact avec d'autres congressistes et de découvrir les exposants à partir de votre téléphone, tablette ou ordinateur portable ainsi que de faire des commentaires en temps réel, de poser des questions et de participer aux discussions. Cette appli donne aussi accès aux changements, aux annonces et à l'information de dernière minute. Elle est fournie gratuitement par l'ACAM et présentée par EventMobi.

Les exposants pourront être de la fête!

1. **Profil avancé** **Coût : 200 \$**
 - Inclut le logo de l'entreprise, des liens vers son profil dans les médias sociaux, une description de l'entreprise ou d'un produit, des coupons mobiles, des liens vers d'autres fichiers PPT ou PDF et un lien vers des vidéos de promotion.
2. **Bannières publicitaires mobiles – 5 offertes** **Coût : 500 \$/bannière**
 - Donne à l'exposant la possibilité d'afficher son logo et un message de 50 caractères.
 - Les utilisateurs qui cliqueront sur la bannière aboutiront à la page de présentation avancée de l'exposant dans le guide mobile.

POSSIBILITÉ DE PARTENARIAT POUR UN TROU DE GOLF

Option 1 : commandite d'un trou **Coût : 200 \$ chacun**

- Nom de l'entreprise sur une affiche à un trou du parcours
- Mention orale du commanditaire lors du dîner du tournoi

Option 2 : commandite d'un trou **Coût : 500 \$ chacun**

- Nom de l'entreprise sur une affiche à un trou du parcours
- Possibilité d'organiser un essai du produit, des démonstrations, etc., au trou et d'y poster du personnel de l'entreprise commanditaire
- Mention orale du commanditaire lors du dîner du tournoi
- Billet permettant d'assister au dîner du tournoi avec les joueurs

COMMANDITE D'UNE TABLE À LA SOIRÉE DÉCONTRACTÉE 500 \$ PAR TABLE

- Un billet permettant à un représentant de votre entreprise d'assister à la soirée décontractée;
- Possibilité de **parler avec les délégués à la table que vous avez commanditée**;
- Affiche à la table commanditée.

POSSIBILITÉS PUBLICITAIRES SUR LE SITE WEB DE L'ACAM

L'ACAM est heureuse d'offrir aux exposants de 2020 la possibilité d'annoncer sur son site Web.

ANNONCE ÎLOT : 225 x 225 pixels	
3 mois	1 000 \$
6 mois	1 800 \$
12 mois	3 300 \$
ANNONCE CHEF DE FIL : (au bas de l'écran) 728 x 90 pixels	
3 mois	1 050 \$
6 mois	1 950 \$
12 mois	3 600 \$

CONDITIONS ET MODALITÉS D'EXPOSITION

1. Contrat

- a. La demande de kiosque d'exposition constituera un contrat liant l'exposant et l'ACAM.
- b. L'ACAM respectera l'entente d'emplacement, mais se réserve le droit de modifier au besoin sa décision jusqu'à l'ouverture de l'expo-conférence.
- c. Les kiosques seront vendus selon le principe du premier arrivé, premier servi, la priorité étant accordée aux exposants ayant participé aux activités antérieures de l'ACAM.
- d. L'ACAM peut déléguer l'organisation de l'expo-conférence à un tiers qui agira pour le compte de l'ACAM.

2. Droit d'exposer

Cette exposition a pour but de procurer une vitrine pour les produits et services d'intérêt à l'intention des participants à la conférence. L'ACAM se réserve le droit d'enlever, de refuser ou d'interdire l'ensemble ou une partie du matériel exposé ou proposé qu'elle juge non convenable pour l'expo-conférence. Il est interdit à l'exposant d'utiliser un système de sonorisation.

3. Obligations des exposants

L'exposant doit s'abstenir de tout comportement qui pourrait porter atteinte à l'image d'intégrité ou de professionnalisme de l'Association canadienne des administrateurs municipaux. L'exposant doit préserver la confidentialité de l'information privilégiée qui lui est confiée par l'Association canadienne des administrateurs municipaux. L'exposant doit faire tous les efforts raisonnables pour minimiser les conflits d'horaire entre les événements qu'il organise et les activités prévues au programme de la conférence annuelle.

4. Partage de kiosque

Il est interdit à l'exposant de partager ou de céder toute partie de l'espace qui lui est alloué sans l'autorisation expresse préalable de l'ACAM et d'exposer dans son kiosque, ou de permettre qu'on y expose, de la marchandise autre que ses produits habituels ou du matériel publicitaire sans lien direct aux produits et services exposés.

5. Défaut de fournir l'accès

L'ACAM ne peut être tenue responsable du défaut de fournir l'espace advenant que l'immeuble devienne inaccessible en raison d'un feu ou d'un incendie, d'un ennemi public, de catastrophe naturelle, de grèves, de décision des autorités ou de toute autre circonstance indépendante de sa volonté.

6. Paiements et remboursements

Pour être accepté en tant qu'exposant, on doit remplir les formulaires de demande et payer l'ACAM. Le tarif de préinscription est accordé à ceux qui auront envoyé leur paiement le 24 janvier 2020, au plus tard. Le paiement en ligne est le seul moyen de réserver un kiosque. Si le paiement n'est pas reçu au moment de l'inscription, le kiosque sera libéré.

- Si un exposant se retire, des frais d'administration de 75 \$ lui seront demandés, à la condition que l'avis d'annulation soit donné par écrit au plus tard le 31 janvier 2020.
- Si un exposant se retire, des frais d'administration de 500 \$ lui seront demandés, à la condition que l'avis d'annulation soit donné par écrit au plus tard le 28 février 2020. Après cette date, les frais seront facturés au complet.
- Aucun remboursement ou crédit ne sera accordé pour des billets de repas ou d'activité supplémentaires ou encore des porte-noms.

7. Annulation du contrat

L'ACAM se réserve le droit de mettre fin au contrat et de reprendre possession de l'aire d'exposition allouée à l'exposant s'il ne respecte pas les conditions et modalités stipulées.

8. Dommages

L'ACAM ne doit pas être tenue responsable de dommages, directs, indirects, généraux, particuliers, corrélatifs ou autres que pourraient subir l'exposant, ses agents et employés ou les visiteurs.

9. Sécurité

Après les heures d'ouverture, les lieux sont gardés sous clé, mais cela ne constitue pas une police d'assurance. Les exposants sont priés de communiquer avec leur agent d'assurance commerciale pour obtenir la couverture nécessaire. L'ACAM ne se tient aucunement responsable du vol, de la perte ou de l'endommagement d'un bien, peu importe la cause.

10. Démontage du kiosque et retrait du matériel d'exposition

Tout le matériel d'exposition et tous les présentoirs et autres structures de présentation doivent être enlevés avant 17 h le mercredi 3 juin 2020. Le matériel de kiosque toujours dans l'aire d'exposition après cette échéance sera enlevé et entreposé par la compagnie responsable de l'organisation de l'exposition aux frais de l'exposant.

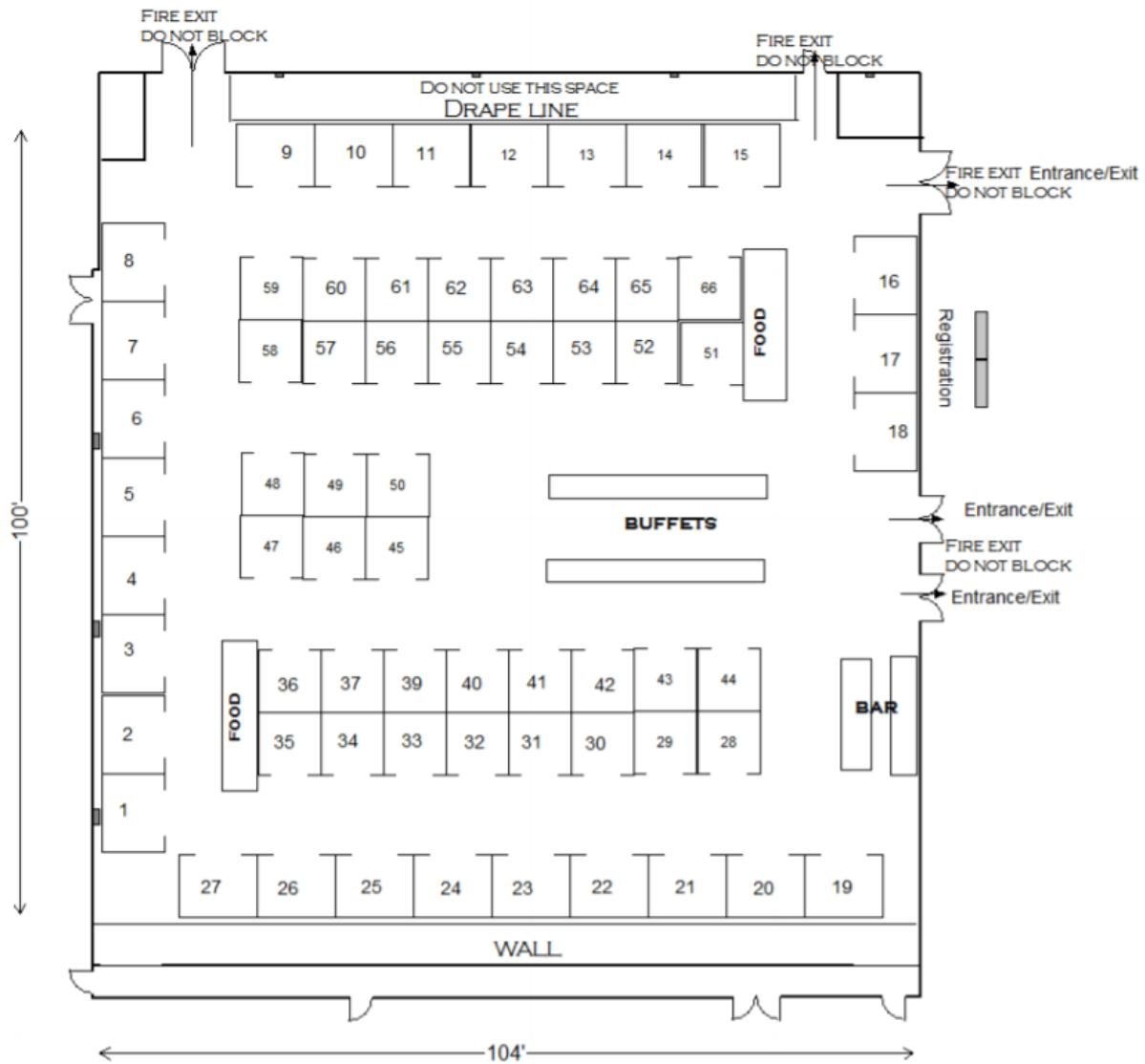
11. Code de conduite pour les exposants

L'Association canadienne des administrateurs municipaux (ACAM) s'engage à ce que toutes ses activités se déroulent dans un climat de respect et de dignité irréprochable. Ainsi, tous les exposants, délégués, conférenciers, commanditaires, bénévoles et membres du personnel de la conférence annuelle 2020, et du salon professionnel connexe, doivent se conformer au code de conduite de l'ACAM. Ce code exige que les participants se conduisent bien et de manière accueillante, sans harcèlement ni discrimination. Cette norme d'éthique essentielle s'applique à tous les aspects de la conférence, y compris aux activités sociales, visites d'étude, ateliers, séances plénières, réunions, salon des exposants et rassemblements sociaux auxquels participent les délégués, les exposants, les commanditaires, les conférenciers, les bénévoles et le personnel.

L'ACAM ne tolère aucune forme de harcèlement. Si vous êtes victime ou témoin d'un comportement inapproprié ou d'une attitude ou d'un langage agressif ou grossier, veuillez en informer un membre du personnel de l'ACAM. Toute personne agissant de cette manière verra son inscription révoquée et sera priée de quitter les lieux immédiatement.

Il est impératif d'avoir son porte-nom sur soi en tout temps.

PLAN D'ÉTAGE



- Kiosques 1-27: 10' x 8'
- Kiosques 28-66: 8' x 8'